

Vous souhaitez devenir **accueillant familial ?** EN MAYENNE



Vous souhaitez exercer une activité à votre domicile ?
Vous connaissez le public adulte en perte d'autonomie ?

Devenez accueillant familial

pour conjuguer, de façon harmonieuse,
vie familiale et vie professionnelle.

L'accueil familial représente une perspective d'emploi, notamment pour les personnes ayant choisi de se réorienter, afin d'être en adéquation avec leurs souhaits professionnels. Des personnes ayant une expérience dans le domaine médico-social peuvent ainsi poursuivre une activité en s'appuyant sur leur expérience acquise au profit d'un projet d'accueil familial.

Vous devez vous adresser à la Maison départementale de l'autonomie pour solliciter un agrément.

Parmi les conditions d'agrément figure, notamment, votre engagement à :

- **garantir la protection de la santé**, de la sécurité et du bien-être des personnes accueillies, dans un cadre familial et convivial ;
- **assurer la continuité de l'accueil** ;
- **mettre à disposition une chambre** d'au moins 9 m² pour une personne seule et de 16 m² pour un couple, ainsi que des lieux de vie communs ;
- **accepter un suivi médico-social de la personne accueillie** et un contrôle régulier des conditions d'accueil.

L'agrément, une fois obtenu, a une validité de cinq ans renouvelable.

VOUS SEREZ AMENÉ À :

- **exercer des responsabilités** et mettre en œuvre vos compétences relationnelles ;
- **préserver et conforter l'autonomie de la personne accueillie**, sans se substituer à elle ;
- **respecter ses choix de vie, sa culture**, ses opinions, sa vie privée et son intimité ;
- **l'aider dans la réalisation de ses tâches quotidiennes** : repas, aide à la toilette, habillage, soins (sauf soins infirmiers), accompagnement, courses, ménage, blanchissage, services divers.

Vous serez rémunéré par chaque personne accueillie.

Vous pourrez intégrer et coopérer avec un réseau de professionnels qui ont la même activité que vous, en bénéficiant des formations et du soutien assurés par le Conseil départemental de la Mayenne.



MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Centre Jean Monnet • 12 quai de Bootz • CS 21429 • 53014 LAVAL Cedex

Tél. 02 43 677 577 • Courriel : mda@lamayenne.fr